

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 février 2026

ANALYSE IPS SUR LES COMPLEMENTAIRES SANTE et le gel des cotisations

Complémentaires santé : une fausse protection du pouvoir d'achat qui prépare une explosion des cotisations

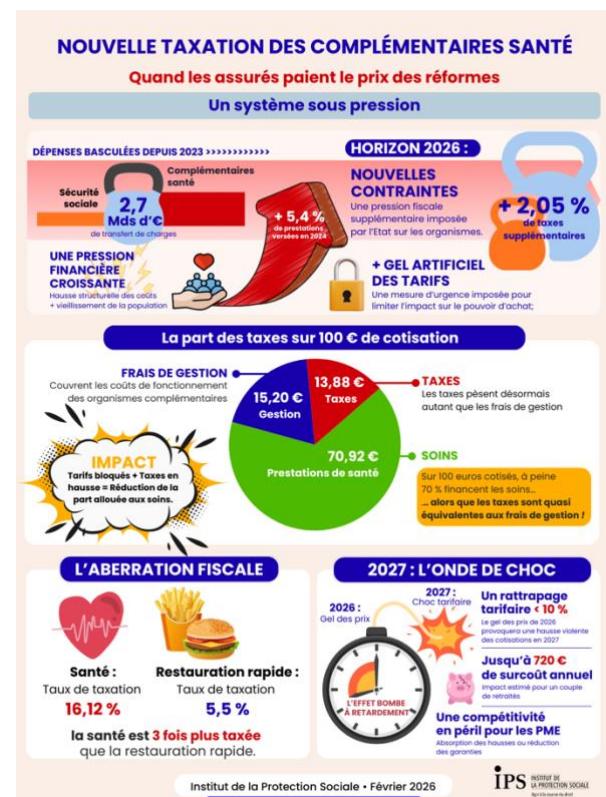
Dans un rapport d'étonnement inédit, l'Institut de la Protection Sociale (IPS), premier think tank dédié à la protection sociale en France, alerte sur les effets pervers majeurs de la LFSS 2026. Derrière l'annonce d'un gel administratif des cotisations des complémentaires santé en 2026, couplé à la création d'une contribution de 2,05 %, se dessine selon l'IPS une mesure de court terme qui masque l'incapacité de l'État à maîtriser durablement ses dépenses de santé.

« *Cette nouvelle taxe n'a pour but que de renflouer la Sécu sur le dos des assurés. Depuis 15 ans, pour faire des économies, les taux de remboursement de la Sécurité sociale sont abaissés sur certaines prestations et la charge est transférée sur les complémentaires santé. Elles financent de facto une partie croissante de la santé en France, sans avoir les marges de manœuvre de la Sécurité sociale.* »

Bruno Chrétien, Président de l'IPS.

Un simple sursis avant un rattrapage brutal

Présenté comme un bouclier contre la hausse des prix, le gel des cotisations des complémentaires en 2026 constitue en réalité un **report de la facture**. L'Institut de la Protection Sociale anticipe que les complémentaires santé n'auront pas d'autre choix qu'un **rattrapage massif dès 2027**, avec des hausses de cotisations pouvant atteindre **+10 %**, touchant en priorité **les entreprises, les seniors et les classes moyennes**. Ce mécanisme risque d'accentuer le **renoncement à la couverture et les inégalités d'accès aux soins**.



Un système à bout de souffle, un risque social majeur

Ce report s'inscrit dans un contexte de **déséquilibres structurels profonds** de la Sécurité sociale, qui accumule les déficits (**23 Md€ en 2025, 19,4 Md€ attendus en 2026**) et transfère progressivement une part grandissante de sa charge financière vers les complémentaires santé. Celles-ci sont déjà **lourdement taxées** (**14,07% au total**).

En privilégiant un **blocage administratif des prix** plutôt qu'une **réforme structurelle du système de santé**, la France s'expose à un **affaiblissement durable de la soutenabilité du système**. À moyen terme, cette stratégie risque de :

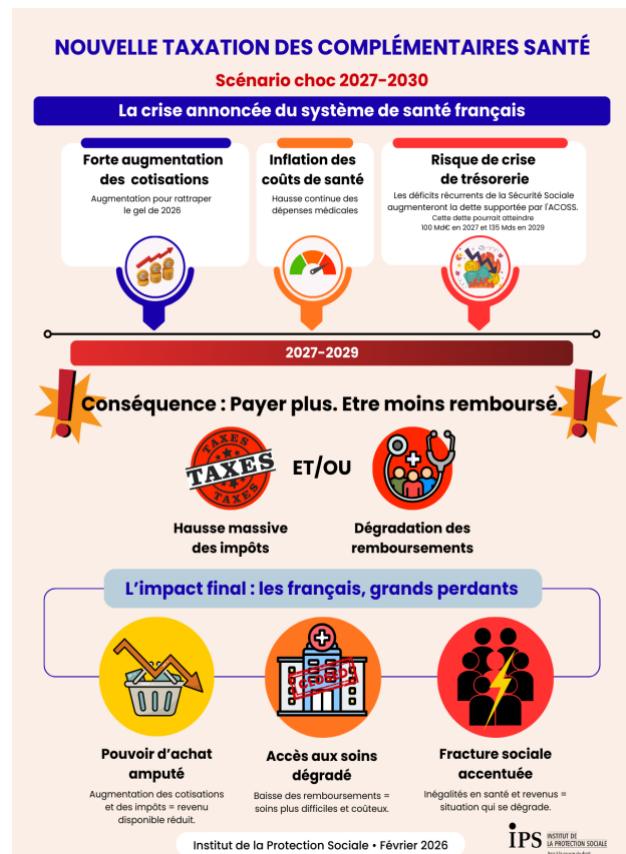
- **Degrader l'accès aux soins,**
- D'accentuer les fractures sociales et générationnelles
- De fragiliser les entreprises, dans un contexte économique déjà contraint.

Loin de protéger durablement les assurés, ce choix pourrait ainsi produire **l'effet inverse de celui recherché**.

L'appel de l'IPS : changer de cap maintenant

Face à cette **trajectoire jugée insoutenable**, l'Institut de la Protection Sociale appelle à un changement de cap immédiat, autour de **quatre priorités** :

- Une **réforme de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM)**, censé encadrer les dépenses de santé ;
- Une **clarification du partage des rôles** entre Sécurité sociale et complémentaires ;
- Une **baisse de la fiscalité**, la TSA à 13,27 % étant déjà la plus élevée d'Europe (une baisse de 2-3 points = **1 à 1,5 Md€ de pouvoir d'achat rendus aux Français et aux entreprises**) ;
- Un **investissement massif dans la prévention**, avec un rendement démontré (**1 € investi = 4 à 6 € d'économies en soins**, Source OCDE / OMS / HCSP).



À défaut, la **facture sera lourde et différée**, au détriment des générations futures. Les Français en seront les **grands perdants** : pouvoir d'achat amputé, accès aux soins dégradé, fractures sociales renforcées et compétitivité des entreprises fragilisée.

[A propos de l'Institut de la Protection Sociale](#)

Créé en juin 2011, l’Institut de la Protection Sociale (IPS) constitue un laboratoire et un réservoir d’idées inédit en France pour toutes les questions liées à la protection sociale de l’entreprise. Son but est de promouvoir collectivement, particulièrement auprès des Pouvoirs publics, les réflexions d’experts concernant la définition et la mise en œuvre d’une législation efficace au niveau des systèmes de prévoyance-retraite de la population active. Constitué principalement d’experts financiers, juridiques et fiscaux, l’IPS a pour vocation d’être un interlocuteur de premier plan au sein des débats de fond qui concernent les réformes en cours. <https://institut-de-la-protection-sociale.fr>

Contacts presse

Dora Nanaa – 06 20 71 46 35 – dora@agencethedesk.com

Stéphanie Kanoui – 06 11 66 00 50 – stephanie@agencethedesk.com